

-----Original Message-----

From : courrierslecteurs@prescrire.org To: " AbadenouEdit@aol.com

Date : Mon, 23 May 2011 15:10:27 +0200

Subject : [REVUE PRESCRIRE](#) - Réponse à votre courriel



Mme Silvine LE MENN

Paris, le 23 mai 2011

Bonjour Madame Le Menn,

La Rédaction de [Prescrire](#) a bien reçu votre courriel du 6 mai 2011 concernant le **STILNOX°**, accompagné de votre **témoignage**. **Merci** de nous avoir comptés parmi les destinataires.

Vous semblez avoir été sensibilisée à "l'affaire Mediator°" comme de nombreux patients qui nous écrivent actuellement.

Nous ne recevons pas de manière habituelle de **témoignages** de **patients** ou de proches de patients concernant des **effets indésirables** des médicaments et leur imputabilité : ce rôle est dévolu aux centres de **pharmacovigilance**, qui sont à même d'analyser les déclarations d'effets indésirables, et d'évaluer si ces derniers peuvent ou non être attribués à la prise de médicaments.

Néanmoins, les indications et **les effets secondaires de STILNOX° sont bien connus**, comme vous en **témoignez** :

- **ce médicament est contre-indiqué** chez les patients souffrant du **syndrome d'apnée du sommeil**
- chez certains sujets, les **benzodiazépines** et produits apparentés peuvent entraîner un syndrome associant, à des degrés divers, une **altération de l'état de conscience et des troubles du comportement et de la mémoire** ;
- et surtout, le traitement par **STILNOX°** doit être aussi **bref** que possible, de **quelques jours à 4 semaines**, y compris la période de réduction de la posologie, notamment, parce qu'il entraîne une **forte dépendance**. **Nous vous félicitons d'avoir réussi ce sevrage.**

L'affaire du Mediator° ne doit pas faire rejeter tous les médicaments.

STILNOX° est un médicament utile lorsqu'il est utilisé dans les bonnes indications. Quand les médicaments sont **correctement** évalués, fabriqués, **surveillés, prescrits**, dispensés et utilisés, les médicaments sont des moyens thérapeutiques qui méritent la **confiance**.

Et il ne faut pas oublier que des médicaments à base de **plantes**, eux aussi, présentent des effets indésirables et des risques d'interactions.

L'équipe Prescrire reste à votre écoute et à votre disposition.

Nolwenn CLEC'H
Membre de la Rédaction
Correspondance avec les abonnés

L'Association Mieux Prescrire publie la revue de formation Prescrire (depuis 1981) et son édition en anglais Prescrire International (depuis 1992), sources indépendantes d'information comparative sur les médicaments et la thérapeutique, uniquement financées par les abonnés. Sites internet : www.prescrire.org et www.english.prescrire.org.